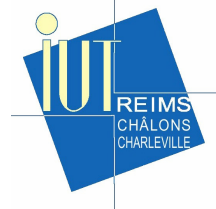


Évaluation



I - Une SA est fondée en N, au capital divisé en actions de 200 €. Les apports :

- constructions :1 890 000
- matériel de transport :80 000
- numéraire :30 000

Bilan après affectation au 31/12/N+2

Constructions	2 900 000	650 000		Capital	
Matériel de transport	1 050 000	425 000		Réserve légale	135 000
Stock de marchandises	500 000			Provisions pour R & C	90 000
Clients	210 000	10 000		Emprunts	
Disponibilités	100 000			Fournisseurs	225 000
Ch. constatées d'avance			25 000		
TOTAL				TOTAL	

La SA a attribué un dividende unitaire de 38 €. La dotation annuelle à la réserve légale a été de 20 000 €.

Une expertise fit apparaître les évaluations suivantes :

- Constructions :2 500 000
- Fonds commercial :100 000
- Matériel de transport :600 000
- Créances :190 000

II - La société Vilre fait partie d'un grand groupe d'entreprises. Elle a distribué à ses actionnaires un dividende unitaire de :

- 23 € en N-2
- 19 € en N-1
- 30 € en N

En prenant pour base un taux de 6,5 % et la moyenne arithmétique des dividendes distribués au cours des trois dernières années, **il s'agit de déterminer la valeur financière d'une action.**

III - La société Mavil, au capital de 250 000 € divisé en 1 000 actions, a effectué aux réserves les sommes suivantes :

- 11 300 en N-2
- 16 200 en N-1
- 20 500 en N.

Pendant la même période, elle a distribué les dividendes unitaires suivants : 18,20 - 10,30 - 13,50.

En prenant pour base un taux de 5 %, **il s'agit de déterminer la valeur de rendement d'une action.**

IV - Les dirigeants de la société anonyme DUTRY, au capital de 500 000 € divisé en 5 000 actions de 100 €, souhaitent, dans la perspective d'une fusion, déterminer la valeur de l'action en faisant la moyenne pondérée : valeur mathématique comptable + 2 X valeur boursière + 2 X valeur financière. Le bilan au 31 décembre se présente ainsi :

Actif immobilisé (1)	1 051 000	Capitaux propres	1 201 000
Actif circulant	650 000	Dettes	500 000
TOTAL	1 700 000	TOTAL	1 700 000

La valeur boursière est la moyenne des cours boursiers mensuels de l'année écoulée : 201, 210, 180, 160, 120, 130, 128, 129, 130, 132, 135, 133. La valeur financière est la moyenne des dividendes des trois dernières années (15, 18 et 16,50 €) sur la base d'un taux de 10 %.

(1) dont Frais d'établissement : 1 000.

V - La société Financière de Toulon a un capital formé de 40 000 actions. C'est une société tête de groupe. Elle a établi le 31 décembre, la situation comptable suivante :

Actif Immobilisé		Capitaux propres	
Frais d'établissement	39 000	Capital	8 000 000
Matériel de bureau	790 000	Primes d'émission	1 250 000
Mobilier	36 000	Réserve légale	668 000
Titres de participation	10 960 000	Réserves réglementées	132 000
Prêts	2 210 000	Réserves facultatives	2 247 000
Dépôts et cautionnements	28 000	Report à nouveau	12 000
Total I	14 063 000	Total I	12 309 000
Actif circulant		Provisions pour R. et C.	
Stocks de fournitures	13 000	Provisions pour risques	185 000
Clients	88 000	Total II	185 000
Autres créances	450 000	Dettes	
V.M.P.	1 632 000	Emprunts obligataires	2 508 000
Disponibilités	885 000	Emprunts et dettes fin.	1 897 000
Total II	3 068 000	Fournisseurs	25 000
Charges à répartir	74 000	Dettes fiscales et sociales	223 000
		Autres dettes	58 000
		Total III	4 711 000
Total général	17 205 000	Total général	17 205 000

Calculer la valeur comptable du titre.

Un audit comptable et financier a conclu aux corrections de valeurs suivantes :

Fonds commercial	2 000 000	Fournitures	15 000
Matériel	950 000	V.M.P.	1 768 000
Mobilier	55 000		

Dans les titres de participation, figurent pour 6 000 000 €, des titres dont la valeur mathématique est supérieure de 30 % à la valeur de souscription portée au bilan. Les autres titres enregistrent une plus-value de 10 %. Parmi les prêts, une somme de 42 000 € ne sera sans doute recouvrée que pour le tiers de son montant. La provision pour risque correspond à un litige avec un groupe financier ; l'évolution possible du procès ouvert depuis la clôture des comptes, fait craindre une charge supplémentaire de 15 000 €.

Calculer la valeur intrinsèque du titre.

VI - Au 31 Décembre, figurent dans le bilan de la SA FRANCAISE DES APPAREILS DE PRECISIONS, les postes de capitaux suivants :

Capital (700 actions).....	700 000
Réserve légale.....	42 000
Réserve extraordinaire.....	288 500
Résultat de l'exercice.....	98 700

La clause statutaire relative à la répartition des bénéfices prévoit :

1° La dotation réglementaire à la réserve légale.

2° La somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 5 % du capital libéré et non amorti.

3° La répartition du solde, après dotation de la réserve extraordinaire décidée, le cas échéant, par l'assemblée générale, entre les actions.

Présentez le tableau de répartition du résultat sachant qu'il a été attribué un dividende unitaire de 95 €, et qu'il n'y a pas eu de report à nouveau.

Calculez la valeur mathématique de l'action coupon attaché et ex-coupon.

Calculez la valeur financière et de rendement de l'action au taux de 6 %.